

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, Madame Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Monsieur Vincent CERISIER, Monsieur Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention DRAC 2023 – Réhabilitation de l'église**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous pouvons demander une subvention DRAC pour l'année 2023.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût total des travaux	1 729 384,38 €	DSIL (23 %)	400 000,00 €
		DRAC (23 %)	400 000,00 €
		Département – ACTIV 4 (6 %)	100 000,00 €
		Région (23 %)	400 000,00 €
		Autofinancement (20 %)	429 384,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 384,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 729 384,38 €</b>

Fait à ANTIGNY, le 28 février 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER

